

## QUESTIONS FRÉQUENTES

### Séances d'essai

Il est possible de participer à **deux** séances d'essai avant de s'inscrire.

Il suffit de nous envoyer un message au préalable (gvmorsang@gmail.com) et d'annoncer votre présence à l'animateur en début de séance.

### Inscription

Les inscriptions peuvent s'effectuer tout au long de l'année.

### Tarifs

Les tarifs suivants incluent la cotisation et la licence fédérale.

|   |       |
|---|-------|
| Gymnastique adulte :  | 153 € |
| Jeune (moins de 25 ans au 1 <sup>er</sup> septembre 2025) : | 113 € |
| complément « Pilates » :                                    | 20 €  |
| complément « Marche nordique » :                            | 50 €  |
| APA - activité physique adaptée :                           | 113 € |
| CSS - courir sport santé :                                  | 183 € |

Des réductions au tarif « Gymnastique » s'appliqueront pour les inscriptions postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Licence

La licence fédérale est obligatoire.

32,50 €

Les adhérents déjà licenciés dans un autre club « GV » l'indiquent dès l'inscription et devront fournir une copie de leur licence.

### Dossier d'inscription

Il doit comporter :

- la fiche d'inscription,
- le règlement intégral de la cotisation,
- une photo d'identité qui sera intégrée au badge de l'adhérent,
- les 3 déclarations approuvées et signées : « Santé », « Droit à l'image » et « Règlement intérieur »,
- une enveloppe timbrée à l'adresse de l'adhérent.

### Questionnaire de santé et Certificat médical

Le questionnaire de santé permet de détecter d'éventuelles contre-indications à la pratique sportive.

L'adhérent répond au questionnaire sous sa seule responsabilité.

Si l'adhérent a répondu **NON** à **toutes** les rubriques du questionnaire, un certificat médical n'est pas nécessaire ; le questionnaire n'est pas à joindre au dossier d'inscription, il suffit de signer la déclaration « Santé ».

À l'inverse, en cas de réponse positive, il faut consulter un médecin et présenter un certificat d'aptitude.

### Règlement de la cotisation.

La cotisation annuelle doit être intégralement réglée dès l'inscription, elle n'est pas remboursable.

Les chèques : il est possible d'échelonner le règlement en 3 chèques dont le premier d'un montant minimum de 65 €. Les chèques seront encaissés à un mois d'intervalle.

Les espèces, les Chèques Vacances (ANCV) et les Coupons Sport (ANCV) sont admis.

Les Coupons « UpSport » ne sont pas acceptés.

### Badges

L'adhérent reçoit un badge au format carte bancaire, portant sa photo et attestant de son inscription.

L'adhérent doit toujours pouvoir présenter son badge en début de séance et lors des contrôles éventuels.

Le badge est réutilisable et mis à jour chaque saison.

La signature du « cahier de présence » est requise en début de chaque séance.

## Calendrier

L'activité sportive commence début septembre après la « Journée des associations » organisée par la Mairie de Morsang sur Orge et suit le calendrier scolaire (zone C).

Des séances exceptionnelles peuvent être proposées sur certaines périodes de congés scolaires ; l'information est donnée en temps utile.

## Gymnastique, danses...

La cotisation « Gymnastique » donne accès sans limite à toutes les séances, **exceptées** « Pilates », « Marche nordique », « APA » et « Courir Sport Santé ».

Du matériel est mis à disposition par l'association (tapis de sol, lests...) mais les adhérents peuvent utiliser leur propre matériel.

## Pilates

L'activité « Pilates » est indissociable de l'activité « Gymnastique ».

L'inscription supplémentaire « Pilates » donne accès à l'une des séances proposées chaque semaine.

Lors de l'inscription, l'adhérent formule 2 vœux selon les séances auxquelles il souhaite participer.

Les groupes sont constitués en début de saison et l'effectif de chaque groupe est limité.

Si les vœux exprimés ne peuvent être satisfaits, le supplément de cotisation est remboursé.

## Marche nordique

L'activité « Marche nordique » est indissociable de l'activité « Gymnastique ».

L'inscription « Marche nordique » donne accès à la séance proposée chaque semaine.

De bonnes chaussures et des bâtons de marche personnels sont indispensables même si des bâtons peuvent être prêtés pour les premières séances.

## APA

L'Activité Physique Adaptée (APA) est indépendante des autres activités.

Elle est réservée aux adhérents qui présentent une prescription médicale.

La pratique d'une heure hebdomadaire, en groupe restreint, est adaptée à chaque participant.

L'adhérent inscrit en APA et qui souhaite participer également aux activités « Gymnastique » s'acquitte seulement de la cotisation « Gymnastique ».

## Courir Sport Santé

L'activité « CSS » est indépendante des autres activités.

La pratique d'une séance hebdomadaire, en groupe restreint, est adaptée à chaque participant.

Avant de s'inscrire, prendre contact avec Stéphanie IRACI « coach sportive » : 06 89 37 29 46

L'adhérent inscrit en CSS et qui souhaite participer également aux activités « Gymnastique » s'acquitte de l'ensemble des cotisations.

## Site de la FFEPGV ( fédération française de gymnastique volontaire et d'éducation physique)

L'adhérent à jour de sa cotisation reçoit un mail comportant sa licence et le reçu fiscal.

Pour accéder au site fédéral, il faut d'abord **créer son compte** en se connectant à <https://ffepgv.fr/connexion>

- suivre « Première connexion » et renseigner son adresse mail (celle indiquée lors de l'inscription à l'association)

- compléter les informations demandées et créer son mot de passe.

Le site propose notamment des programmes et vidéos de « Sport Santé Chez Soi ».